

La crise sanitaire modifie la répartition de prise en charge entre les différents acteurs des dépenses de consommation de soins et de biens médicaux (CSBM). L'Assurance maladie reste cependant le principal financeur : en 2020, elle prend en charge 79,8% de ces dépenses. Les organismes complémentaires participent à hauteur de 12,3% et le reste à charge des ménages s'élève à 6,5% de la CSBM.

Le financement par l'Assurance maladie s'accroît de 1,9 point entre 2019 et 2020, principalement en raison de la hausse des coûts dans le secteur hospitalier due à la crise sanitaire, ainsi que de la prise en charge à 100% des tests PCR dans les soins de ville.

## La prise en charge par les financeurs publics augmente fortement en 2020

La Sécurité sociale est l'acteur majeur du financement de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) avec 79,8% de la dépense prise en charge en 2020 (tableau 1). Les organismes complémentaires (OC) prennent en charge 12,3% de la dépense en 2020, l'État<sup>1</sup> et les organismes de base au titre de la complémentaire santé solidaire (CSS) 1,4% et les ménages 6,5%.

En 2020, la crise sanitaire modifie la répartition du financement de la CSBM entre les différents acteurs. La prise en charge par la Sécurité sociale bondit de 1,9 point entre 2019 et 2020, tandis que baissent les parts des organismes complémentaires (-1,1 point), des ménages (-0,7 point) et de l'État (-0,1 point). Cette progression de la prise en charge par la Sécurité sociale est généralisée à tous les grands secteurs de la CSBM, à l'exception des transports sanitaires.

Sur plus longue période, l'évolution de la structure de financement de la CSBM est liée à des phénomènes de fond, tels que le vieillissement de la population qui entraîne une progression des effectifs de personnes en affection de longue durée (ALD) ou la déformation progressive de la consommation vers les soins mieux remboursés. Elle est également affectée par les différentes mesures législatives portant sur l'Assurance maladie (mesures d'économie, remboursement de nouveaux actes, etc.). Au total, les effets favorables à une moindre participation financière des ménages tendent à l'emporter. Entre 2011 et 2019, la participation des ménages baisse en moyenne de 0,2 point par an. À l'inverse, la proportion des dépenses prise en

charge par la Sécurité sociale augmente de 0,2 point par an en moyenne. Celle des OC et celle de l'État et des organismes de base au titre de la CSS évoluent peu.

## Une forte hausse des financements publics dans le secteur hospitalier et les soins de ville

Les dépenses du secteur hospitalier se caractérisent par une prise en charge très élevée de la Sécurité sociale (92,8% en 2020, après 91,7% en 2019). La forte progression de la participation en 2020 est liée à la hausse des dotations prises en charge par la Sécurité sociale pour soutenir les établissements de santé durant la crise sanitaire. En parallèle, le reste à charge des ménages représente 1,4% des dépenses de ce poste en 2020, une proportion très inférieure au reste à charge moyen pour le reste de la CSBM.

Sur le champ des soins de ville, la part de la Sécurité sociale augmente fortement en 2020, passant de 66,5% en 2019 à 69,2% en 2020. Cette progression est en grande partie due à la hausse de la prise en charge des dépenses des laboratoires (+8,5 points entre 2019 et 2020) en lien avec le remboursement à 100% des tests PCR à partir du 28 mai 2020. Les OC prennent en charge 19,7% de la dépense en soins de ville en 2020. Cette prise en charge est même bien plus élevée pour la consommation de soins de dentistes : en 2020, ils financent 43,3% de la dépense de ce poste (fiche 19). Le reste à charge des ménages représente 9,2% des soins de ville, en baisse continue depuis 2011, sous l'effet notamment de la modération des dépassements d'honoraires.

<sup>1</sup> Les dépenses de l'État recouvrent les prestations versées aux invalides de guerre et aux personnes en

situation irrégulière : soins d'urgence, aide médicale de l'État (AME).

**Tableau 1** Évolution de la structure du financement des grands postes de la CSBM entre 2011 et 2020

En %

	2011	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Ensemble de la CSBM</b>							
Sécurité sociale	76,3	77,3	77,5	77,8	77,8	77,9	79,8
État, CSS organismes de base	1,2	1,3	1,4	1,3	1,4	1,5	1,4
Organismes complémentaires	13,5	13,4	13,3	13,1	13,4	13,4	12,3
Ménages	8,9	8,0	7,8	7,8	7,4	7,2	6,5
<b>Soins hospitaliers</b>							
Sécurité sociale	91,3	91,3	91,6	91,8	91,6	91,7	92,8
État, CSS organismes de base	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,1
Organismes complémentaires	5,2	5,2	5,1	5,0	5,2	5,1	4,6
Ménages	2,2	2,3	2,1	2,0	1,9	1,9	1,4
<b>Soins de ville*</b>							
Sécurité sociale	63,8	65,4	65,5	65,7	66,3	66,5	69,2
État, CSS organismes de base	1,5	1,7	1,7	1,7	1,9	2,0	1,8
Organismes complémentaires	21,5	21,0	20,9	20,6	21,0	20,9	19,7
Ménages	13,2	11,9	11,9	12,0	10,8	10,6	9,2
<b>Médicaments</b>							
Sécurité sociale	68,3	71,0	71,4	72,0	71,8	72,6	73,6
État, CSS organismes de base	1,2	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Organismes complémentaires	15,6	13,5	13,3	12,9	12,9	12,9	12,2
Ménages	14,9	14,2	14,0	13,7	13,8	13,1	12,8
<b>Autres biens médicaux**</b>							
Sécurité sociale	40,3	42,7	43,5	44,3	44,3	43,9	45,3
État, CSS organismes de base	0,7	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1	1,3
Organismes complémentaires	35,4	38,6	38,8	37,8	38,5	38,5	36,0
Ménages	23,5	17,7	16,7	16,8	16,2	16,5	17,4
<b>Transports sanitaires</b>							
Sécurité sociale	92,8	92,9	92,9	92,9	92,9	93,0	92,9
État, CSS organismes de base	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0
Organismes complémentaires	4,6	3,8	3,7	3,5	3,6	3,9	3,4
Ménages	1,7	2,4	2,4	2,7	2,5	2,2	2,7

\* Soins de ville au sens de la CSBM : hors honoraires en cliniques privées, hors biens médicaux et transports sanitaires.

\*\* Y compris optique.

**Lecture** > En 2020, la Sécurité sociale finance 79,8 % de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM). Sur le seul champ des soins hospitaliers, la Sécurité sociale finance 92,8 % des dépenses.

**Source** > DREES, comptes de la santé.

Concernant la dépense de médicaments, la part de la Sécurité sociale a fortement augmenté depuis 2011 (+0,6 point en moyenne par an) en raison notamment de l'accroissement du remboursement des médicaments innovants. Symétriquement, la part des médicaments prise en charge par les OC a diminué, comme le reste à charge des ménages (respectivement -0,4 point et -0,2 point en moyenne par an depuis 2011).

C'est sur le poste des autres biens médicaux que la contribution de la Sécurité sociale est la

plus faible (45,3 % en 2020) et celle des OC la plus forte (36,0 %). L'optique médicale, représentant le tiers des dépenses de ce poste, se distingue par de très faibles remboursements de la Sécurité sociale (1,3 % en 2020) [fiche 19], compensés par des prises en charge élevées de la part des OC (69,6 % en 2020). La part de la Sécurité sociale progresse de 1,4 point pour les autres biens médicaux entre 2019 et 2020 à la faveur d'une hausse de la prise en charge sur les matériels et les pansements. La part des OC baisse de 2,5 points en 2020, principalement sur

le poste de l'optique, avec la baisse de la prise en charge sur les produits en dehors du panier 100% santé.

Enfin, c'est sur le poste des transports sanitaires que la Sécurité sociale prend en charge la part la plus importante des dépenses, à hauteur de 92,9% en 2020, compte tenu du nombre important de patients en ALD ayant recours à ces services. La part du financement prise en charge par les OC et les ménages sur ce poste y est donc très faible (respectivement 3,4% et 2,7%).

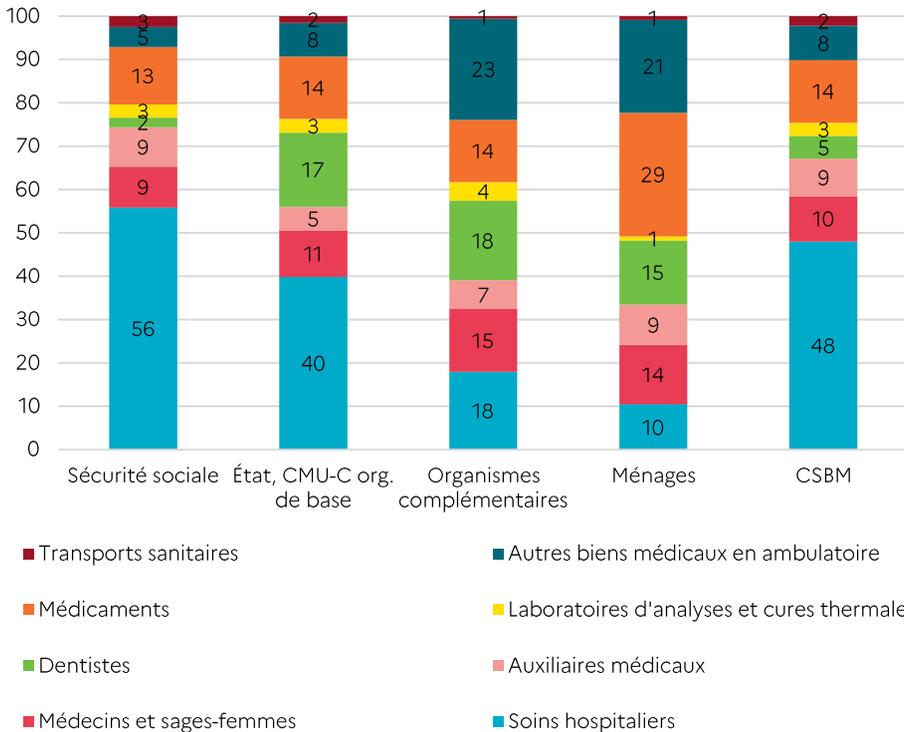
### Une répartition de la dépense par type de soins très contrastée d'un financeur à l'autre

La décomposition du financement par poste diffère selon les acteurs du système de santé.

Les soins hospitaliers constituent le premier poste de dépense pour la Sécurité sociale d'une part, pour l'État et les organismes de base gérant la CSS d'autre part. Ils représentent respectivement 55,9% et 39,8% de leur dépense totale en 2020 (graphique 1). Pour les OC et les ménages, la première place revient aux soins de ville. En leur sein, les soins de dentistes représentent, tant pour les OC que pour les ménages, une part importante de leur dépense (respectivement 18,3% et 14,7%). Cela est à rapprocher du faible niveau de remboursement par la Sécurité sociale sur ce poste, qui ne représente à l'inverse que 2,2% de ses dépenses sur le champ de la CSBM. Enfin, les médicaments représentent 28,5% du reste à charge des ménages, contre environ 14% pour les autres financeurs. ■

Graphique 1 Structure de la dépense des financeurs de la CSBM en 2020

En %



**Lecture** > En 2020, 55,9% des dépenses de Sécurité sociale sur le champ de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) concernent des soins hospitaliers.

**Source** > DREES, comptes de la santé.